

KIT PÉDAGOGIQUE
LES DROITS
DE L'ENFANT
2019-2020



**30 ANS
DÉJÀ!**

TABLE DES MATIÈRES

Présentation du kit pédagogique.....	3
Présentation de la Journée mondiale du refus de la misère (17 octobre).....	4
Présentation de la Journée internationale des droits de l'enfant (20 Novembre)	5
Présentation de la Journée des droits de l'Homme (10 décembre)	6
Historique des Droits de l'Enfant	7
I. Les Droits de l'Enfant.....	8
A. Les droits de l'oisillon.....	8
B. Le puzzle sur les droits sur l'indivisibilité (Affiche-puzzle).....	10
C. Le photo langage.....	11
D. Pour consolider les acquis de cette première partie	11
II. Les droits de l'enfant au quotidien	12
A. Un pas vers les droits	12
B. Création de l'oiseau – un oiseau pour un droit	13
C. Poésies.....	14
1. Acrostiche.....	14
2. Haiku.....	14
III. Les droits de l'enfant et la société: les principaux garants.....	16
A. Mots mêlés	17
B. Portrait d'une personne ou d'une instance protectrice	18
C. Débat mouvant.....	19
IV. Le respect et l'effectivité des droits de l'enfant	20
A. Lettre au Président	20
B. Conseil d'enfants	21
C. Ce sont les enfants eux-mêmes qui trouvent les idées et qui les réalisent	21
Annexes.....	22
Qui sommes-nous?	23
Bibliographie	24
Patron de l'oiseau	25
Affiche des 12 droits de l'enfant (format A4)	27
Puzzle de l'affiche des droits de l'enfant (format A2)	28



PRÉSENTATION

DU KIT PÉDAGOGIQUE

Ce kit pédagogique s'adresse aux animateurs, enseignants, proches d'enfants de tous âges et de tous milieux, qui souhaitent les aider à faire grandir en eux et autour d'eux un esprit d'amitié et de citoyenneté. Cette année, il a été pensé et réalisé dans le cadre du Collectif 17 octobre (cf: annexe Qui sommes-nous?). Quatre organisations se sont portées volontaires pour l'écriture de ce kit: ATD Quart Monde, Amnesty International, Les Scouts et Guides de France, ainsi que l'association La Cloche afin de mobiliser les enfants et les adultes autour de plusieurs temps forts: le **17 octobre** «*Journée Mondiale du refus de la Misère*», le **20 novembre** avec les *30 ans de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant*, le **10 décembre** avec la *Journée des Droits de l'Homme*, et le **20 décembre**, *Journée Internationale de la Solidarité Humaine*.

Le kit pédagogique a pour objectif de mettre en lumière les droits des enfants et en favoriser la connaissance. Il permettra de mener une réflexion sur les enjeux de l'application de ces droits pour tous et ce qu'ils signifient dans le quotidien de l'enfant, pour lui-même et pour les autres. Enfin, il se veut être un chemin vers l'action, vers la recherche de solutions afin de lutter contre la violation de ces droits, en engageant les adultes à respecter leur parole.

Plusieurs types d'activités sont proposés afin de travailler autour du thème **des droits de l'enfant**. La qualité des échanges entre les enfants, l'épanouissement de chacun et chacune dans le groupe sont recherchés plus que le résultat de l'activité en elle-même.

Vous pouvez choisir de faire une ou plusieurs activités selon vos possibilités, mais la compréhension de l'enfant sera facilitée si vous suivez la progression logique du kit.

Nous invitons les enfants à :

- x **Découvrir** leurs droits, les connaître et les comprendre ;
- x **Comprendre** les enjeux du respect ou non de leurs droits dans le quotidien ;
- x **Identifier** les garants de l'effectivité de leurs droits ;
- x **Réagir** : des pistes pour passer à l'action.

NOUS VOUS SOUHAITONS DE VIVRE DE BEAUX MOMENTS DE PARTAGE AVEC LES ENFANTS.

Pour nous contacter et pour l'envoi de vos réalisations (oiseaux, portraits, vidéo, lettres, messages des enfants, chansons, etc.), une seule adresse postale :

ATD Quart Monde
Dynamique Enfance
63 rue Beaumarchais
93100 Montreuil

Et une adresse mail :

dynamique.enfance.france
@atd-quartmonde.org

PRÉSENTATION DE LA JOURNÉE MONDIALE DU REFUS DE LA MISÈRE (17 OCTOBRE)

Tout d'abord, expliquons ce qu'est la Journée Mondiale du Refus de la Misère: d'où cela vient-il? Pourquoi la date du 17 octobre? Pourquoi cette journée est-elle importante au point d'être reconnue par les Nations Unies?



100 000 défenseurs des droits
de l'homme, place du Trocadéro

À l'appel de Joseph Wresinski, fondateur d'ATD Quart Monde, le 17 octobre 1987, 100 000 défenseurs des Droits de l'Homme se sont rassemblés sur le Parvis du Trocadéro, à Paris, pour rendre honneur aux victimes de la faim, de la violence et de l'ignorance, pour dire leur refus de la misère et appeler l'humanité à s'unir pour faire respecter les Droits de l'Homme. Une dalle, proclamant ce message, a été inaugurée à cette occasion sur le Parvis des Droits de l'Homme et des Libertés, là où fut signée, en 1948, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

«Le 17 octobre 1987, des défenseurs des Droits de l'Homme et du Citoyen de tous pays se sont rassemblés sur ce parvis. Ils ont rendu hommage aux victimes de la faim, de l'ignorance et de la violence. Ils ont affirmé leur conviction que la misère n'est pas fatale. Ils ont proclamé leur solidarité avec ceux qui luttent à travers le monde pour la détruire.»

Là où des hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les Droits de l'Homme sont violés. S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré.»

Joseph Wresinski

Les 100 000 personnes présentes étaient des citoyens de toutes origines, de tous milieux et de toutes croyances. Certains représentaient de hautes autorités publiques, internationales, nationales ou locales. D'autres étaient des personnes et des familles vivant elles-mêmes dans la grande pauvreté et menant un combat quotidien contre cette misère.

Depuis cet événement qui fait date, le 17 octobre de chaque année, les plus pauvres et tous ceux qui refusent la misère et l'exclusion, enfants, jeunes, adultes, se rassemblent dans le monde entier afin de témoigner de leur solidarité et leur engagement pour que l'égale dignité et la liberté de tous soient respectées. Ils rappellent que l'extrême pauvreté et l'exclusion sont une violation des droits humains et que l'on peut en venir à bout en agissant ensemble.

Le 22 décembre 1992, l'Organisation des Nations Unies adopte une résolution instituant le 17 octobre comme «Journée Internationale pour l'Éradication de la Pauvreté».

Ainsi est née la Journée Mondiale du Refus de la Misère.

PRÉSENTATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT (20 NOVEMBRE)

La CIDE (Convention Internationale des Droits de l'Enfant) est un traité international, adopté le 20 novembre 1989 par l'Organisation des Nations Unies. Le but de ce traité est de reconnaître des droits spécifiques aux enfants et de les faire respecter. C'est le texte fondateur des droits de l'enfant à l'échelle mondiale car il fédère aujourd'hui 195 États autour de la volonté d'assurer la protection des enfants et de les reconnaître comme sujets de droits (et non plus comme des objets de droits).

« Rien n'est plus important que de bâtir un monde dans lequel tous nos enfants auront la possibilité de réaliser pleinement leur potentiel et de grandir en bonne santé, dans la paix et dans la dignité. »

Kofi A. Annan, secrétaire général
de l'Organisation des Nations Unies.

La Convention des droits de l'enfant définit l'enfant **« comme tout être humain âgé de moins de 18 ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable »**. Elle concerne tous les enfants du monde, sans aucune discrimination.

La CIDE et ses 54 articles énoncent les droits fondamentaux, dont voici les 10 principaux :

- ✕ Droit de vivre en famille, d'être entouré et aimé ;
- ✕ Droit d'avoir un nom, une nationalité, une identité ;
- ✕ Droit d'être soigné, protégé des maladies, d'avoir une alimentation suffisante et équilibrée ;
- ✕ Droit à l'éducation et à l'instruction ;
- ✕ Droit de jouer et avoir des loisirs ;
- ✕ Droit à la liberté d'information, d'expression et de participation ;
- ✕ Droit à être protégé de la violence, de la maltraitance et de toute forme d'abus et d'exploitation ;
- ✕ Droit de ne pas faire la guerre, ni de la subir ni d'être privé de liberté ;
- ✕ Droit d'avoir un refuge et d'être secouru.

Un peu d'histoire

C'est au XIX^e siècle que l'enfant est reconnu comme un être à protéger. C'est le début de la réglementation du travail (cf. *Historique des droits de l'enfant*), de la justice et de l'éducation des enfants.

Mais, c'est au XX^e siècle qu'il y a de réelles avancées pour les droits des enfants :

- ✕ En 1924, la *Déclaration de Genève* proclame les principes de base de la protection de l'enfant. L'année suivante, elle est adoptée par la Société Des Nations. Finalement, elle est reprise par les Nations Unies lors de la création du Fonds des Nations Unies pour l'enfant (Unicef) ;
- ✕ En 1959, une déclaration des droits de l'enfant est adoptée à l'unanimité par les Nations Unies et les 78 États alors membres ;
- ✕ En 1978, la Pologne est à l'initiative de la *Convention internationale des droits de l'enfant* qui s'appuie sur les idées du pédiatre polonais Janusz Korczak ;
- ✕ Le 20 novembre 1989, à New-York, après des années de débats et de travaux, la *Convention Internationale des Droits de l'Enfant* (CIDE) est approuvée à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations Unies ;
- ✕ Le 2 septembre 1990, la *Convention* entre en vigueur.

La CIDE repose sur 4 principes fondamentaux, qui doivent guider les États :

- ✕ La non-discrimination ;
- ✕ L'intérêt supérieur de l'enfant (l'enfant devient sujet de droit il n'est plus un objet de droit) ;
- ✕ Le droit à la vie, à la survie et au développement ;
- ✕ Le respect des opinions de l'enfant sur toute question qui le concerne.



La CIDE est complétée par 3 protocoles facultatifs, adoptés en 2000 et en 2011:

- ✗ Le premier vise à protéger les enfants contre le recrutement dans les conflits armés ;
- ✗ Le deuxième concerne la vente d'enfants (à des fins de travail forcé, adoption illégale, don d'organes), la prostitution et la pédopornographie ;
- ✗ Le dernier définit la procédure permettant à tout enfant de déposer une plainte pour violation de ses droits, directement auprès du *Comité des droits de l'enfant des Nations Unies*, lorsque tous les recours ont été épuisés dans son pays.

Bien plus qu'un texte à forte portée symbolique, cette Convention est juridiquement contraignante pour les États signataires, qui s'engagent à défendre et à garantir les droits de tous les enfants sans distinction et à répondre de ces engagements devant les Nations Unies. C'est le *Comité des droits de l'enfant des Nations Unies*, composé d'experts indépendants, qui contrôle la mise en œuvre de la Convention, en examinant les rapports que les États s'engagent à publier régulièrement dès lors qu'ils ont ratifié le traité.

PRÉSENTATION DE LA JOURNÉE DES DROITS DE L'HOMME (10 DÉCEMBRE)

La Journée des Droits de l'Homme est célébrée chaque année le 10 décembre, jour anniversaire de l'adoption de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en 1948.

Adoptée à Paris (au Palais de Chaillot) par l'Organisation des Nations Unies le 10 décembre 1948, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) est définie dans son préambule comme « **un idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations** ». Rédigée par des personnes issues de divers horizons juridiques et culturels et de toutes les régions du monde, elle présente des valeurs universelles et un idéal commun à atteindre par tous les peuples et par toutes les nations. Elle établit l'égalité en dignité et en valeur de tous les êtres humains. Cette déclaration et l'attachement des États à ses principes ont permis d'honorer la dignité de millions de personnes et de poser les fondations d'un monde plus juste. Bien que ses promesses doivent encore être pleinement réalisées, le simple fait qu'elle ait résisté à l'épreuve du temps démontre l'universalité de ses valeurs pérennes d'égalité, de justice et de dignité humaine.

Pour en savoir plus

www.un.org/fr/events/humanrightsday/

www.amnesty.fr/actualites/dudh--la-declaration-universelle-des-droits-de-lhomme

HISTORIQUE

DES DROITS DE L'ENFANT

Le XVIII^e siècle voit émerger le modèle de l'individu grâce notamment à la philosophie des Lumières. Un des premiers ouvrages ouvrant une possible réflexion sur le champ du droit de l'enfant est Émile ou de l'éducation de Jean-Jacques Rousseau. Rousseau y atténue la conception aristotélicienne de l'enfance qu'il considère comme un temps béni et une condition de l'humanité même. L'enfant y est considéré comme un être à part entière.

Époque contemporaine et le travail des enfants

En France, en 1841, une loi réglementant le travail des enfants est votée, mais concernant uniquement les manufactures. Cette loi prévoit que tout enfant de moins de 8 ans ne peut pas travailler dans une manufacture, et pour les plus de 8 ans, la journée est fixée à 8 heures de travail maximum. Elle interdit aussi le travail de nuit pour les moins de 13 ans. Plusieurs amendements à cette loi sont effectués durant le XIX^e siècle. Ces évolutions se sont faites parallèlement au progrès de la scolarisation.

L'année 1889 semble être l'année charnière pour le droit de l'enfant en Europe. Pour le territoire français, il s'agit de *la loi du 24 juillet 1889*. Dès lors, un tribunal peut déchoir un père de son autorité s'il est maltraitant, débauché, délinquant ou criminel. Dès la fin du XIX^e siècle, l'enfant devient un sujet du droit. **On peut alors parler de droit de l'enfant.**

Le XX^e siècle

Dans l'entre-deux-guerres, l'idée de conférer des droits aux enfants devient une motivation transnationale pour obtenir une paix internationale durable. En 1924, le 1^{er} septembre, est adoptée par la *Société des Nations*, une déclaration des droits de l'enfant, dite **Déclaration de Genève**. C'est le premier texte international adopté. Elle ne comporte que 5 articles mais reconnaît pour la première fois des droits spécifiques pour les enfants. Malgré l'aspect transnational de cette déclaration, elle a eu des effets à une échelle plus locale : en France, elle est affichée dans les écoles ; les élèves canadiens l'apprennent par cœur.

Après la Seconde Guerre mondiale, en 1947 est créé le *Fond des Nations Unies* des secours d'urgence à l'enfance, l'UNICEF qui se consacre d'abord aux enfants européens puis aux enfants des pays en voie de développement.

Le 20 novembre 1959, l'assemblée générale des Nations Unies adopte la *Déclaration des droits de l'enfant*. Ce texte définit 10 principes et incite « **les parents, les hommes et les femmes à titre individuel, les organisations bénévoles, les autorités locales et les gouvernements nationaux à reconnaître** » les droits de l'enfant. Les besoins de la déclaration de 1924 y deviennent des devoirs envers les enfants. Ce texte, signé par tous les membres de l'ONU de l'époque, n'a aucune valeur contraignante et ne définit pas les âges de l'enfance. Au début de 1966, le mouvement pédagogique d'éducation nouvelle prône des idées novatrices favorisant la participation des enfants. En France, Élise et Célestin Freinet, institutrice et instituteur, mettent en place une pédagogie favorisant l'initiative et la coopération entre enfants.

L'année 1979 est proclamée par les Nations Unies « **Année internationale de l'enfant** ». Elle marque une prise de conscience et permet, à l'initiative de la Pologne, la constitution d'un groupe de travail au sein de la *Commission des Droits de l'homme* chargé de rédiger une convention internationale.

Le 20 novembre 1989, dans sa résolution 44/25, l'ONU adopte la **Convention Internationale des droits de l'enfant** (CIDE). Elle introduit notamment la notion d'« **intérêt supérieur de l'enfant** ». Elle entre en vigueur le 7 septembre 1990 après sa ratification par vingt États membres de l'ONU, la CIDE s'est imposée alors comme un texte de référence majeur du droit international.

En mai 2000, le Protocole facultatif à la CIDE concernant la participation des mineurs aux conflits armés est ratifié (entrée en vigueur en 2002). **Il interdit la participation de mineurs dans les conflits armés**. En 2014, sur les 197 États membres de l'ONU, 193 ont ratifié le CIDE, ce qui en fait la convention internationale la plus ratifiée. Cependant, le Soudan du Sud et la Palestine ne l'ont ni signée, ni ratifiée ; les États-Unis et la Somalie ne l'ont pas signée.

I. LES DROITS DE L'ENFANT

Le but de cette partie est de faire connaître les droits de l'enfant et la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) aux enfants.

Nous avons voulu cette séquence très participative pour que les enfants découvrent par eux-mêmes leurs droits et se les approprient.



Conseils pour animateurs

La CIDE comporte 54 articles et annexes. C'est un texte difficilement abordable pour les plus jeunes. Il est donc important d'avoir une connaissance des droits fondamentaux de l'enfant à travers un texte simplifié.

Les annexes sur l'affiche des droits fondamentaux, la journée du 20 novembre et sur l'historique des droits des enfants peuvent vous permettre de mieux appréhender cette thématique.

A. Les droits de l'oïsson

Aperçu

Les enfants doivent imaginer les soins dont un oïsson a besoin et faire ensuite le rapprochement avec les besoins de l'enfant.

Objectifs pédagogiques

À la fin des activités, les enfants sont capables :

- × D'identifier leurs droits fondamentaux ;
- × D'établir un lien entre leurs besoins humains et leurs droits.

Âge du public

À partir de 6 ans.

Durée

30 minutes.

Nombre de participants

Entre 5 et 30.

Préparation

Pour l'animateur : connaître la CIDE et les droits fondamentaux des enfants. Dessinez un tableau représentant les droits de l'enfant, ou apportez des exemplaires de la CIDE.

Matériel

- × Grandes feuilles et feutres ou tableau d'école ;
- × Tableau dessiné sur une feuille, ou exemplaire de la CIDE simplifiée.

Déroulement de l'activité

Demandez aux enfants d'imaginer qu'ils trouvent un oïsson et qu'ils doivent s'en occuper.

NOUS AVONS DROIT

**AU BONHEUR,
À LA SÉCURITÉ
ET À LA SANTÉ !**

1. Les besoins de l'oisillon

Demandez-leur de lui trouver un nom. Ils devront ensuite penser à tout ce dont l'oisillon aura besoin pour être heureux, en sécurité et en bonne santé.

Posez ainsi la question suivante :

- ✕ Quelles sont toutes les choses dont l'oisillon a besoin ?

Ils proposeront certainement d'avoir un nid, de la paille, de la nourriture, de l'eau, de voler, de recevoir un peu d'attention et d'affection... et éventuellement, d'avoir un autre oisillon pour lui tenir compagnie.

Dans un tableau que vous aurez dessiné au préalable, écrivez le mot « oisillon » (ou le nom que les enfants lui auront donné) tout en haut dans la colonne de gauche, et notez les réponses données par les enfants.

2. Les garants de la satisfaction de ces besoins (oisillon)

Demandez ensuite :

- ✕ Qui va avoir la responsabilité de veiller à ce que l'oisillon reçoive bien tout ce dont il a besoin ?

Les réponses des enfants seront probablement « ses parents » ou « nous-mêmes ». Notez par écrit leurs réponses.

3. Des besoins aux droits de l'oisillon

Confirmez les réponses données par les enfants lors de l'étape 2. Puis posez les questions suivantes :

- ✕ Admettons que l'oisillon ait besoin de tout cela pour survivre, cela confère-t-il à l'oisillon un droit à ces choses ?
- ✕ Qui est alors responsable du respect de ces droits ?

4. Les besoins des enfants

Ensuite, écrivez « enfant » tout en haut dans la colonne de droite et demandez-leur de donner des réponses en vrac à la question suivante :

- ✕ De quoi a besoin un enfant pour vivre heureux, en sécurité et en bonne santé ?

Listez les réponses des enfants tels que de la nourriture, un chez-soi, de l'eau, une famille, des amis, des jouets, une éducation, de l'amour et de l'attention...

5. Les garants de la satisfaction de ces besoins (enfant)

Demandez-leur :

- ✕ Qui va avoir pour responsabilité de veiller à ce que cet enfant reçoive bien tout ce dont il a besoin ?

6. Des besoins aux droits de l'enfant

Posez les questions suivantes afin d'élargir le point de vue sur les droits de l'enfant, puis complétez au fur et à mesure le tableau des besoins de l'enfant :

- ✕ De quoi les enfants ont-ils besoin pour être protégés, pour survivre et pour grandir ?
- ✕ Admettons que les enfants aient besoin de tout cela pour survivre, cela confère-t-il aux enfants un droit à ces choses ?
- ✕ Qui est alors responsable du respect de ces droits ?

7. Présentation de la CIDE

Demandez aux enfants s'ils ont déjà entendu parler de la *Convention Internationale des droits de l'enfant*.

Distribuez des photocopies d'une version simplifiée de la CIDE (par exemple : www.unicef.fr/sites/default/files/userfiles/livretParlementUNICEF100107v2.pdf), ou utilisez une version sous forme de grande affiche. Expliquez que ce document répertorie toutes les choses auxquelles tous les enfants du monde ont droit.

8. Appropriation de la CIDE

Invitez les enfants à comparer leur liste de droits avec les droits inscrits dans la CIDE.

Posez les questions suivantes :

- ✕ Quels sont les droits de votre liste qui figurent également dans la CIDE ? Dans votre tableau, dessinez une étoile à côté de ces droits ;
- ✕ Mettre éventuellement l'accent sur ce qui caractérise plus spécifiquement l'enfant (si cela n'apparaît pas directement) : l'amitié, l'éducation...
- ✕ Selon vous, comment avez-vous pu trouver autant de droits sans l'aide de personne ?

Conseils pour l'animateur

- ✕ Cette activité ne nécessite pas de savoir lire ; elle peut donc s'appliquer à des enfants très jeunes. Il faudra seulement leur expliquer en termes très simples la notion de « droits » et adapter la forme de vos questions. La CIDE pourra être introduite plus tard ;
- ✕ Vous pouvez remplacer l'oisillon par tout autre animal.

Variantes

Vous pourrez conclure par la lecture à haute voix de la version simplifiée de la CIDE, si vous jugez que le groupe est capable de l'assimiler. Chaque enfant pourra lire un article.

B. Le puzzle sur les droits sur l'indivisibilité

[Affiche avec au dos
un puzzle en 12 morceaux]

Aperçu

Réaliser une affiche à partir de morceaux de puzzle pour constituer les 12 droits fondamentaux de l'enfant.

Objectifs pédagogiques

À la fin des activités, les enfants sont capables :

- ✗ D'identifier leurs droits fondamentaux ;
- ✗ D'établir un lien entre leurs besoins humains et leurs droits.

Âge du public

À partir de 6 ans.

Durée

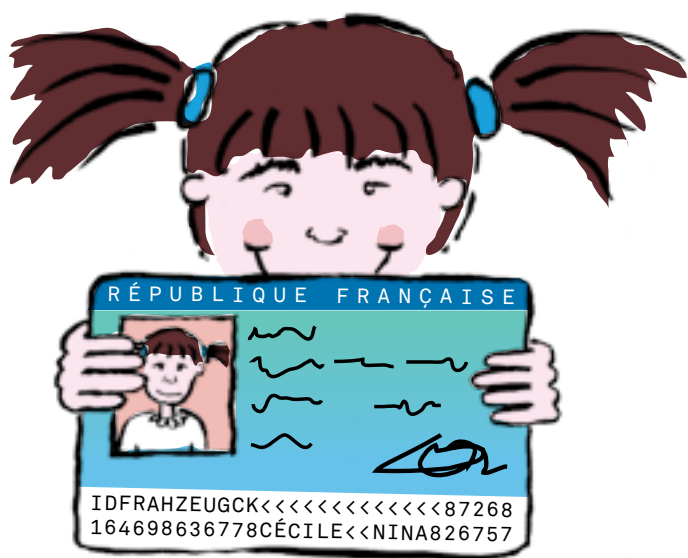
1 heure.

Préparation

Imprimer l'affiche, idéalement en format A2 (A4 x 4). La coller sur une feuille cartonnée. Découper selon les pièces du puzzle.

Matériel

- ✗ Imprimante ;
- ✗ Papier cartonné ;
- ✗ Cutter.



Affiche format A4 à retrouver page 27

Affiche puzzle à retrouver de la page 28 à 31

TES DROITS D'ENFANT

Voici douze de tes principaux droits. Ils ont été définis par la *Convention Internationale des Droits de l'Enfant*. En les connaissant, tu peux les faire respecter, pour toi ou pour d'autres enfants, et te faire aider par un avocat.

- 1. Les droits sont valables pour tous les enfants.** Tous les droits s'appliquent à tous les enfants sans exception, quelle que soit leur origine, leur religion, leur langue, etc, qu'ils soient filles ou garçons.
- 2. Tout enfant a le droit d'avoir un nom.** Sans nom, personne ne sait qui il est, il n'existe pas devant la loi.
- 3. Tout enfant a le droit d'être nourri, soigné et d'avoir un logement.** Ce sont ses parents ou ses proches qui doivent répondre à ces besoins. Si ses parents ne le peuvent pas, l'État doit les aider.
- 4. Tout enfant a le droit de s'exprimer.** Il a le droit de donner son avis à propos de ce qui le concerne, de rechercher des informations, d'en recevoir et de les faire connaître.
- 5. Tout enfant a le droit à l'éducation.** Il doit pouvoir aller à l'école afin de s'épanouir et de se construire un avenir.
- 6. Tout enfant a le droit de jouer, rêver, rire.** En jouant, il développe son imagination, sa créativité, sa confiance en soi, ses compétences et il en tire du plaisir. Tout cela est bénéfique pour son cerveau.
- 7. Tout enfant a le droit d'être protégé de la violence.** Si un enfant reçoit des mauvais traitements, physiques ou mentaux, s'il est négligé ou abandonné, l'État doit le protéger.
- 8. Tout enfant a le droit de vivre avec ses parents et sa famille.** Il a le droit de maintenir le contact avec ses deux parents. Sauf si cela est contre son intérêt.
- 9. Tout enfant doit être élevé par ses parents.** Ce sont ses parents qui doivent le guider et qui sont responsables de lui. L'État doit leur fournir les aides pour qu'il puisse bien grandir.
- 10. Tout enfant a le droit à une protection spéciale** s'il est en situation de handicap ou réfugié.
- 11. Tout enfant a le droit à une vie privée.** Personne n'a le droit d'intervenir dans sa vie personnelle, dans son courrier. Son honneur et sa réputation doivent aussi être protégés.
- 12. Tout enfant doit être protégé de ceux qui veulent se servir de lui pour faire la guerre, travailler, faire du trafic de drogue.**

C. Le photo langage

Aperçu

Par le moyen de photos, faire (re)découvrir leurs droits aux enfants.

Objectifs pédagogiques

À la fin de l'activité les enfants sont capables d'identifier un certain nombre de droits présents dans la CIDE.

Âge du public

10 ans et plus.

Durée

1h-1h30 selon le nombre d'enfants.

Nombre de participants

15 max (si plus nombreux possibilité de faire 2 équipes dans la même pièce).

Préparation

Pour l'animateur : connaître la CIDE et les droits fondamentaux des enfants.

Matériel

- ✖ Avoir un jeu de X photos (X étant le double du nombre d'enfants faisant l'activité).
Un jeu de photos adapté au photolangage est disponible sur www.yapaka.be/page/photolangage un programme de prévention de la maltraitance à l'initiative du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Belgique;
- ✖ Une table par équipe sur laquelle les enfants pourront étaler les photos;
- ✖ Un tableau par équipe sur lequel les enfants pourront disposer les photos choisies;

Déroulement de l'activité

1. Le choix des photos

L'animateur pourra poser comme question : « Choisissez une photographie qui vous permette de répondre à cette question : De quoi ai-je besoin, en tant qu'enfant, pour bien vivre et m'épanouir ? »

Les photographies sont disposées sur une table. Chaque membre de chaque équipe va choisir individuellement une photographie, celle qui répond le mieux à la question selon lui et qui lui « parle » le mieux avec sa sensibilité.

Ce choix se fait dans le silence et dans un temps limité. L'animateur demandera aux enfants de réfléchir aux raisons pour lesquelles ils ont choisi telle photo.

2. Les échanges dans chaque équipe

L'animateur rappelle les modalités de fonctionnement du groupe et les contraintes de temps afin que chacun puisse présenter sa photographie. Son rôle est d'abord un rôle d'écoute : à la fois écouter avec le maximum de présence et favoriser l'écoute dans le groupe.

Dans un premier temps, chaque participant présente à son équipe sa photographie et explique en quoi elle lui permet de répondre à la question posée. Il est important que cette première étape se déroule sans débat entre les enfants et sans jugement sur leur choix respectif. Il va la coller sur le tableau.

Dans un second temps, ceux qui ont envie de s'exprimer, sur le choix des autres, peuvent le faire avec bienveillance afin d'enrichir le débat.

Les photos sont regroupées par thématique correspondant chacune à un droit fondamental.

Lorsqu'il y a plusieurs équipes, elles se regroupent alors et une personne par équipe rapporte l'ensemble des thématiques découvertes pour permettre à l'animateur d'en faire une synthèse.

3. Débriefing

Une fois tous les participants ou rapporteurs s'étant exprimés, invitez les enfants en grand groupe à comparer leur liste de droits avec les droits inscrits dans la CIDE ou sur l'affiche des droits fondamentaux. Faites-leur remarquer qu'ils viennent de créer une liste des droits de l'enfant. Posez la question suivante :

- ✖ Quels sont les droits de votre liste qui figurent également dans la CIDE ?

Dans votre liste, dessinez une étoile à côté de ces droits.

Conseils pour l'animateur

L'animateur peut aussi participer en choisissant une photo. Cette singularité apporte plusieurs avantages : les participants ont ainsi la perception que la méthode ne les met pas en danger, que chacun cherche une position personnelle, qu'il n'y a pas de bonne réponse.

D. Pour consolider les acquis de cette première partie

Passez le film « C'est quoi le droit des enfants » un jour, une question :

www.youtube.com/watch?v=y63NNvyWumY&feature=youtu.be

II. LES DROITS DE L'ENFANT

AU QUOTIDIEN

L'objectif pédagogique de cette 2^e partie est d'appréhender les enjeux du respect ou du non-respect des droits de l'enfant dans la vie quotidienne.

A. Un pas vers les droits

Aperçu

Les participants commencent sur une même ligne au fond de la salle. Chacun avance en fonction des réponses aux questions posées par l'animateur et du profil qui lui a été attribué. Quand l'enfant pense que la réponse est oui, il avance d'un pas. Quand c'est non, il reste sur place.

Objectifs pédagogiques

À la fin de l'activité, les enfants sont capables de :

- ✕ Prendre conscience de la diversité des situations des enfants en France ;
- ✕ Amorcer la réflexion autour des inégalités dans l'accès aux droits ;
- ✕ Identifier des actions pour soi ou pour les autres pour favoriser l'accès aux droits.

Âge du public

8 ans et plus.

Durée

45 minutes (10-15 min d'animation, 30 min de relecture).

Nombre de participants

jusqu'à 30 personnes.

Conseils aux animateurs

Nous préconisons de faire des petits groupes par profil. Ainsi, 3 ou 4 enfants joueront le même profil. L'intérêt est de moins personnifier les rôles et de montrer les différences de perception de chacun.

Cet exercice « *Un pas vers les droits* » nécessite d'être utilisé avec beaucoup de précautions. Nous comptons sur vous pour prendre en compte les situations des enfants, leurs spécificités, leur sensibilité pour éviter des drames, des moqueries, des pleurs. Ainsi, parmi les propositions faites ci-dessous, sélectionnez les profils qui vous semblent adaptés au groupe d'enfants que vous animez.

Déroulement de l'activité

1. Chaque participant tire un profil (ou l'animateur distribue les profils aux participants). L'animateur invite chacun à se glisser dans la peau de ce personnage le temps du jeu. Pour imaginer l'histoire du personnage, les participants peuvent se demander comment se passe l'enfance du personnage, quels métiers exercent ses parents, où il vit.

2. Une fois que les participants se sont appropriés leur profil, chacun se met en ligne avec les autres et garde son profil secret.

3. L'animateur énonce la consigne :

« Je vais lire une liste de situations ou d'événements. À chaque fois que votre personnage est en mesure de répondre « oui » à la question, vous faites un pas en avant. Dans le cas contraire, vous restez sur place ».

Ainsi, les participants avancent en fonction des réponses qu'ils pensent correspondre à leur profil.

4. Une fois les questions terminées, l'animateur invite les participants à observer leur positionnement dans la salle et à révéler leur profil.

5. En petit groupe (selon le nombre d'animateurs), chacun va pouvoir exprimer comment il voyait la vie du jeune qu'il représentait et les réponses apportées aux questions. Éléments de discussion sur le jeu :

- ✕ Qu'avez-vous ressenti pendant le jeu ?
- ✕ Des personnages vous ont-ils interpellés ?
- ✕ Est-ce que tous les personnages ont le même accès aux droits ?
- ✕ Qu'as-tu ressenti quand tu avançais mais que les autres restaient immobiles ? Et à l'inverse ?
- ✕ Dans la vraie vie, as-tu déjà constaté que d'autres n'avaient pas accès aux droits comme toi ?

5. De manière plus générale :

- ✕ Qu'est-ce que tu peux faire pour que ces enfants puissent faire plus de pas en avant (dans ton école, dans ton quartier) ?
- ✕ Qu'est-ce qu'il faudrait faire dans la société pour mieux garantir les droits de tout le monde ?

Exemples de profil

✕ Martin, 15 ans, en fauteuil roulant
✕ Redouane, 8 ans, fan de jeux vidéos
✕ Bastien, 12 ans, fil d'agriculteur
✕ Marilou, 14 ans, vit dans un quartier pauvre
✕ Julie, 16 ans, sportive de haut niveau en gymnastique
✕ Irina, 6 ans, vit dans un camp de roms
✕ Ophélie, 13 ans, anorexique
✕ Joséphine, 15 ans, sourde
✕ Étienne, 17 ans, a quitté l'école sans diplôme
✕ Gaëtan, 16 ans, premier de sa classe
✕ Tony, 16 ans, brouillé avec sa famille
✕ Nina, 14 ans, filles du boulanger
✕ Nathan, 7 ans, passionné par la nature
✕ Gabin, 10 ans, hyperactif
✕ Issam, 14 ans, enfant syrien dont les parents sont réfugiés en France
✕ Pénélope, 17 ans, correspondante espagnole
✕ Jonathan, 16 ans, a peur de révéler son homosexualité
✕ Mohamed, 15 ans, atteint d'une leucémie depuis 3 mois
✕ Jean-Paul, 17 ans, apprenti plombier
✕ Corentin, 14 ans, diabétique
✕ Maria, 12 ans, vit avec sa mère qui travaille de nuit
✕ Julien, 13 ans, ses deux parents sont au chômage
✕ Yanis, 9 ans, vit chez sa tante et son oncle en attendant que ses parents puissent le rejoindre
✕ Louann, 11 ans, pianiste prodige

Exemples de situation

✕ Es-tu en bonne santé ?
✕ Es-tu scolarisé ?
✕ Te sens-tu bien dans ta peau ?
✕ As-tu un lieu de vie agréable ?
✕ T'entends-tu bien avec tes parents ?
✕ Est-ce que tu réussis à l'école ?
✕ As-tu des passions ?
✕ Vois-tu ton avenir sereinement ?
✕ As-tu ta propre chambre ?
✕ Fais-tu des activités extra-scolaires ?
✕ As-tu des ami(e)s sur lesquels tu peux compter ?
✕ Pars-tu en vacances ?
✕ As-tu facilement accès à la culture (théâtre, concert, bibliothèque ...)?
✕ Es-tu bien intégré dans ta classe ?
✕ Peux-tu sortir librement de chez toi ?
✕ Sais-tu te faire comprendre dans la rue ?
✕ As-tu accès à internet ?
✕ Vis-tu avec ta famille ?
✕ Reçois-tu de l'argent de poche ?
✕ Manges-tu à ta faim ?
✕
✕
✕
✕
✕
✕



B. Un oiseau pour un droit

À ce stade du cheminement pédagogique, l'enfant connaît ses principaux droits. Avant de vous lancer dans cette activité, offrez à l'enfant un espace de réflexion afin qu'il puisse déterminer par lui-même quel droit lui paraît le plus important, quel message il voudrait délivrer en lien avec ce droit, et à qui il voudrait le partager (à d'autres enfants qui en seraient privés, aux garants de ces droits, à ceux qui ne les respectent pas etc.). Le message de l'enfant apparaîtra sur l'oiseau qui deviendra un oiseau porteur de message et un symbole fort à l'occasion des quatre journées événements : le 17 octobre, le 20 novembre, et les 10 & 20 décembre.

Aperçu

Les enfants vont devoir fabriquer et décorer des oiseaux.

Objectifs pédagogiques

À la fin de l'activité, les enfants sont capables de :

- ✗ Développer leur créativité ;
- ✗ Réfléchir à leurs droits ;
- ✗ Exprimer et partager une opinion sur les droits de l'enfant de façon créative.

Âge du public

À partir de 6 ans.

Nombre de participants

Pas de contrainte.

Préparation

- ✗ À l'aide du patron pages 25 et 26, tracer les contours de l'oiseau sur un support cartonné ;
- ✗ Découper et coller. Le patron est un modèle de base mais vous pouvez choisir de créer votre propre oiseau.

Matériel

- ✗ Feuilles cartonnées ;
- ✗ Ciseaux ; ✗ Pics à brochettes ;
- ✗ Colle ; ✗ Plumes ;
- ✗ Feutres ; ✗ Stylo.

Déroulement de l'activité

1. À l'aide du matériel créatif mis à sa disposition, l'enfant décore l'oiseau selon son imagination.
2. Écrire sur l'oiseau le message à partager.
3. Fixer l'oiseau à un pic à brochette ou autre support de façon à ce que l'oiseau puisse être tenu en l'air par l'enfant.

Variante pour les 12-18 ans

Réaliser un oiseau avec du matériel de récupération.
Objectif : être le plus inventif possible !

C. Poésies

Aperçu

Présenter une technique d'écriture, puis la faire pratiquer aux enfants.

Objectifs pédagogiques

Écrire autour des droits de l'enfant dans leur quotidien.

Âge du public

À partir de 7 ans.

Durée

45 minutes (10-15 minutes d'animation ;
15 minutes de création,
15 min de présentation des écrits).

Nombre de participants

Jusqu'à 30 personnes (par petits groupes ou individuellement).

Conseils aux animateurs

Donner des consignes facilite le processus de création, c'est pourquoi nous proposons aux enfants d'exprimer leur vécu quotidien des droits au travers des poèmes. Vous pouvez choisir la forme qui vous semble la plus adaptée. Nous vous en proposons deux : **Acrostiche** ou **Haiku**.



1. ACROSTICHE

Un acrostiche, est un poème dont les premières lettres de chaque vers, lues verticalement de haut en bas, composent un mot ou une expression en lien avec le poème.

Dans notre cas, les premières lettres peuvent être **DROITS DE L ENFANT** ou bien un mot explicite d'un des droits fondamentaux comme par exemple : **SANTÉ, ÉDUCATION, FAMILLE.**

Exemples d'acrostiche

BIENVENUE

Bienvenue dans notre royaume
Il est ouvert jour et nuit
Entrez et sentez ses doux arômes !
N'oubliez pas de cueillir quelques fruits
Vers, pensées, sont pour le coeur un baume
Et merveille, tout est gratuit
Nous n'avons pas de majordome
Uniquement un ange qui vous conduit
Entre ces murs que l'amour embaume

ESPÉRANCE

Envol de bonheur
Surprenant de douceur
Partie pour le meilleur
Espoir de vivre
Rien pour survivre
Attendant de découvrir
Nature et Paysage
Cependant je prends de l'âge
Effleurant tous les feuillages !

2. HAIKU

Le haïku est un court poème, né au Japon à la fin du XVII^e siècle. Il est par excellence la capture de l'instant présent dans ce qu'il a de singulier et d'éphémère, en ce monde où se côtoient permanence et impermanence. Il est peinture de « l'ici et maintenant », de l'ordinaire saisi avec une extrême simplicité afin de restituer toute la poésie de l'émotion offerte aux sens.

Quelques conseils

En Occident, il s'écrit principalement sur trois lignes selon le rythme suivant : 5 syllabes / 7 syllabes / 5 syllabes, dans sa forme classique. Les poètes contemporains peuvent écrire des haïkus sous des formes beaucoup plus brèves encore et même bousculer le rythme. Le haïku comporte un kigo (mot de saison) qui le lie à la réalité. Il fonctionne bien avec les enfants qui savent parler de leur environnement.

Il y a toujours des choses un peu drôles dans les haïkus, quelque chose de l'ordre du jeu. Ils ont été créés pour égayer les poèmes anciens.

Il faut être le plus proche possible de son ressenti, ne pas être trop matériel ni précis dans la forme, pour laisser une place à l'imagination du lecteur. Il s'agit de laisser un « vide » dans le texte pour que chacun puisse l'interpréter.

En voici 2 exemples

*Dans un couloir de l'hôpital
 Je croise en marchant
 Une petite en fauteuil roulant*

*Le Parc
 J'ai envie d'y jouer
 Mais je n'ai jamais le temps*

III. LES DROITS DE L'ENFANT ET LA SOCIÉTÉ :

LES PRINCIPAUX GARANTS

Le but de cette 3^e partie est de faire connaître les principaux garants et responsables du respect et de l'effectivité des droits de l'enfant.

Nous avons voulu cette partie ludique et créative pour que les enfants s'approprient cette notion de garants et puissent retenir l'essentiel.

Objectifs pédagogiques

- ✗ Identifier les principaux garants du respect et de l'effectivité des droits de l'enfant ;
- ✗ Comprendre qui sont les bons interlocuteurs en cas de problèmes.

Quand les droits de l'enfant ne sont pas respectés ou qu'une situation met en cause son intérêt, l'enfant peut saisir le défenseur des droits. Le défenseur des droits est une institution indépendante chargée de défendre les droits et libertés individuelles, notamment les droits garantis par la convention internationale des droits de l'enfant. L'enfant peut envoyer un courrier sans timbre au :

Défenseur des droits
libre réponse 71120
75342 Paris Cedex 07

en expliquant sa situation ou appeler au **09 69 39 00 00** ou le saisir en ligne par internet.



Dans une situation de risque ou de danger pour lui-même ou un autre enfant qu'il connaît, l'enfant peut appeler le 119, service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger. Le 119 est au service des droits de l'enfant.



Pour en savoir plus sur le 119

Site internet :

www.allo119.gouv.fr

Vidéo de présentation du 119 :

www.allo119.gouv.fr/sites/all/themes/hpo/allo119/files/documentation/Film119_2015.mp4

Téléchargement de l'affiche du 119 :

www.allo119.gouv.fr/sites/default/files/upload/content/partenariats/affiche_a4_2_bd_2.pdf

Une plaquette à destination des enfants sur l'enfance en danger :

www.allo119.gouv.fr/sites/default/files/upload/content/documentation/a5_enfant_ado_web_2018.pdf

Ces deux institutions ont pour but de protéger l'enfant et de porter cette protection sur un plan légal.

Mais qu'est-ce qui fait qu'un enfant se sent protégé, en sécurité ? Quelles sont les personnes ou instances autour de l'enfant qu'il identifie lui-même, comme pouvant lui apporter une protection ? Pourquoi ?

Afin de continuer la réflexion autour des droits, ces questions peuvent faire l'objet d'une discussion en groupe avant de réaliser les activités suivantes.

QU'EST-CE QUE LE 119 ?

Au 119 – Allô Enfance en Danger, 45 écoutants soumis au secret professionnel se relaient 24h/24 et 7 jours sur 7 pour répondre aux appels de tous les enfants et adultes. Ce numéro national est gratuit depuis un fixe ou un mobile.

ENFANTS EN DANGER OU EN RISQUE DE DANGER ?

PARENTS EN DIFFICULTÉS DANS LEUR ÉDUCATION AU QUOTIDIEN ?

PERSONNE PRÉOCCUPÉE PAR LA SITUATION D'UN ENFANT ?

Contacter le 119 est un acte citoyen : votre appel peut aider un enfant en danger... Alors, n'hésitez pas à prendre contact.

A. Mots mêlés

Aperçu

Rechercher des mots dans un brouhaha de lettres.

Objectifs pédagogiques

À la fin de l'activité, les enfants sont capables d'identifier un certain nombre de garants de leurs droits.

Âge du public

À partir de 6 ans.

Durée

de 5 à 20 minutes.

Nombre de participants

jusqu'à 30.

Préparation

Imprimer les mots mêlés, une page par enfant ou par binôme.

Déroulement de l'activité

1. De manière individuelle ou à deux, demander aux participants de retrouver les mots affichés sur la droite. Dans la grille, ils peuvent être disposés horizontalement, verticalement, en diagonale et écrits aussi bien à l'endroit qu'à l'envers. Une même lettre peut être utilisée dans plusieurs mots à la fois.
2. Élément de discussion: Invitez les enfants à expliquer qui sont ces garants de leurs droits et pourquoi le sont-ils. Pour les plus petits, invitez-les à chercher dans le dictionnaire la définition des mots inconnus.

Pour aller plus loin

Affiche à imprimer et afficher dans la classe

www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/ddd_dep_20141101_panneau_droits_enfant.pdf

Les Garants des Droits

N D I M T O B J B J K P U B Z O U V
D M U O Ç K B G U S L U E W G O H N
C J J C V T A X W H E T P P P T Y V
W K C O Ç Y O P A L E U Ç M A J O Y
G B O L C E K M A I T R E E R C G E
H S X Q H K Z A C R P T M R E K B G
K W O C L U Z O L S E I X U N Y H X
C F Q Ç Z C S Q F P N O A E T L F S
E A N H V Q V P Ç S P R D S R J A L
N C G D S P X D T H Z D Q N O N P K
T K E O R M A I T R E S S E G U Q C
D Z Z B M G T D C F D F X F Q Z T C
I G W Z F U O A O U T V Q E J E G E
X W F I T B S A F J D S O D T Q S D
N K H I R Q L O M D L R B L A J H N
E D O J M N O I K E I E U G U I W A
U N V I W O J M U S W D W D T O P O
F L P P B S U N R E A D W I Z U X P

DEFENSEUR
DROIT
PARENT
ADULTE
MAITRE
MAITRESSE
SOCIETE
INSTITUTION
CENTDIXNEUF

B. Portrait d'une personne ou d'une instance protectrice

Objectifs pédagogiques

À la fin de l'activité les enfants sont capables de connaître le numéro à appeler en cas de danger ou d'atteinte aux droits de l'enfant.

Âge du public

À partir de 6 ans.

Durée

1 heure ou plus.

Nombre de participants

Jusqu'à 30.

Aperçu

Créer, imaginer un portrait à partir des chiffres 1 et 9.

Préparation

Expliquer ce qu'est le 119 (cf. encadré page 16).

Matériel

- ✕ Feuilles de dessin A4 ;
- ✕ Selon l'âge des enfants : peinture, feutres, crayons de couleur.



Déroulement de l'activité

Voici une version revisitée du calligramme. Le calligramme obéit à une règle de construction simple. La disposition graphique des mots est généralement en accord avec le sujet du poème. Il adopte donc une forme en accord avec ce dernier.

Ici, nous vous proposons d'utiliser les chiffres 1 et 9 qui composent le numéro d'appel d'urgence enfance, le 119, pour créer un portrait. Il s'agit de réaliser le portrait de celui ou celle qui représente pour l'enfant le défenseur de ses droits.

L'exercice proposé est libre dans le choix des matériaux (peinture, feutres, crayons de couleur...). La seule consigne à respecter est de n'utiliser que les chiffres qui apparaissent dans le numéro d'appel : 119.

Ressources

Un dépliant sur les principaux droits et le recours possible quand une atteinte est portée à l'un ou plusieurs de ces droits :

<https://defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/depliant-enf-num-22.09.17.pdf>

Exemples de calligrammes



C. Débat mouvant

Objectifs pédagogiques

À la fin de l'activité les participants sont capables de réfléchir sur les responsabilités individuelles et collectives en matière de lutte contre la pauvreté.

Âge du public

À partir de 12 ans.

Durée

30 minutes.

Nombre de participants

Jusqu'à 30 personnes.

Matériel

- ✗ Deux panneaux sur lesquels on peut lire «D'accord» et «Pas d'accord» ;
- ✗ Panneaux sur lesquels sont écrites les phrases du débat mouvant.

Préparation

Divisez la salle en deux parties et affichez le panneau «D'accord» d'un côté et «Pas d'accord» de l'autre. Invitez ensuite les participants à former une colonne afin de séparer l'espace en deux.

Déroulement de l'activité

1. Donnez la consigne suivante :

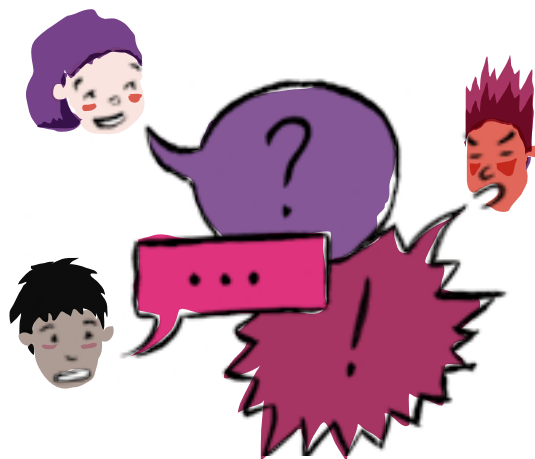
«Je vais vous lire une affirmation, vous prendrez quelques secondes pour y réfléchir. En fonction de ce que vous en pensez, vous devrez vous positionner d'un côté ou de l'autre de la salle sous le panneau correspondant à votre opinion. Nous échangerons ensuite sur les raisons qui vous ont fait choisir un côté ou l'autre. Si un argument vous convient ou si vous changez d'avis vous pouvez vous déplacer dans la salle librement.».

Exemple de phrase

«Mettre fin à la pauvreté est uniquement une question d'argent.»

2. Une fois que l'ensemble des élèves s'est placé, demandez-leur d'expliquer les raisons de leur positionnement.

3. Distribuez ensuite la parole afin que chaque point de vue s'exprime jusqu'à épuisement des arguments. N'hésitez pas à demander aux élèves qui changent de place d'exprimer les raisons de leur changement.



Variantes

- ✗ Cette activité peut être réalisée en divisant la classe en deux équipes et en leur demandant de construire un argumentaire par groupe pour ensuite échanger collectivement.
- ✗ Vous pouvez également demander aux participants et participantes de chaque groupe d'échanger dans leur «camp» en petit groupe avant le débat en grand groupe.
- ✗ Il est possible d'ajouter une troisième possibilité de positionnement appelée «la rivière du doute», localisée entre les deux espaces de la salle et permettant à celles et ceux qui ont du mal à se faire une opinion de se positionner.

Quelques phrases

- ✗ Seul·e je ne peux rien faire ;
- ✗ Seuls les États sont responsables de la pauvreté ;
- ✗ Mettre fin à la pauvreté n'est qu'une question d'argent ;
- ✗ Pour réellement lutter contre la pauvreté que subisse certains enfants, il faut lutter contre la pauvreté que vivent leurs parents ;
- ✗ Le meilleur moyen pour qu'il n'y ait plus de personnes en situation de pauvreté est de respecter les droits humains ;
- ✗ Les êtres humains sont collectivement responsables des violations des droits humains.

Ressources

- ✗ En finir avec les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté, Claire Hédon, Jean-Christophe Sarrot, Marie-France Zimmer, Éditions Quart Monde / Éditions de l'Atelier
- ✗ www.atd-quartmonde.fr/produit/en-finir-avec-les-idees-fausses-sur-les-pauvres-et-la-pauvrete/

IV. LE RESPECT ET L'EFFECTIVITÉ

DES DROITS DE L'ENFANT

L'enfant sait maintenant que le respect des droits de l'enfant relève de la responsabilité de tous les adultes et d'institutions bien spécifiques qui ont pour mission de le protéger.

Il sait aussi que dans le monde comme dans sa sphère plus proche, il existe encore de nombreux exemples d'atteintes aux droits des enfants qui empêchent ces enfants de grandir avec toutes les chances.

Pour que le respect de ces droits devienne une priorité publique, chacun, enfant ou adulte, en tant que citoyen, peut agir de façon complémentaire, main dans la main : en interpellant les politiques, en créant des espaces d'expression et de décision qui veillent à ce que l'avis de tous soit pris en compte, en optant pour la coopération et la solidarité dans les relations humaines, en ne laissant aucun enfant de côté et en souffrance.

Dans cette dernière partie, l'enfant mène une réflexion pour faire germer des idées d'actions possibles à son niveau afin de défendre les droits de l'enfant. Il s'approprie ses devoirs et pouvoirs de citoyen et apprend à les utiliser pour construire un monde meilleur.

Quelques pistes pour agir

A. Lettre au Président

Objectifs pédagogiques

- ✱ Développer sa conscience citoyenne ;
- ✱ Développer son expression écrite ;
- ✱ À la fin de l'activité, l'enfant a pris conscience de son pouvoir d'agir en tant que citoyen.

Public

Dès 10 ans.

Nombre de participants

Jusqu'à 30.

Matériel

Feuilles.

Déroulement de l'activité

Sur le modèle du texte de Boris Vian Le déserteur, l'enfant écrit une lettre sous forme de poème (ou pas) au Président de la République afin de lui soumettre ses demandes pour le respect des droits de l'enfant et l'inviter à faire de ce combat une de ses priorités, notamment en accordant une place centrale à la lutte contre la grande pauvreté.

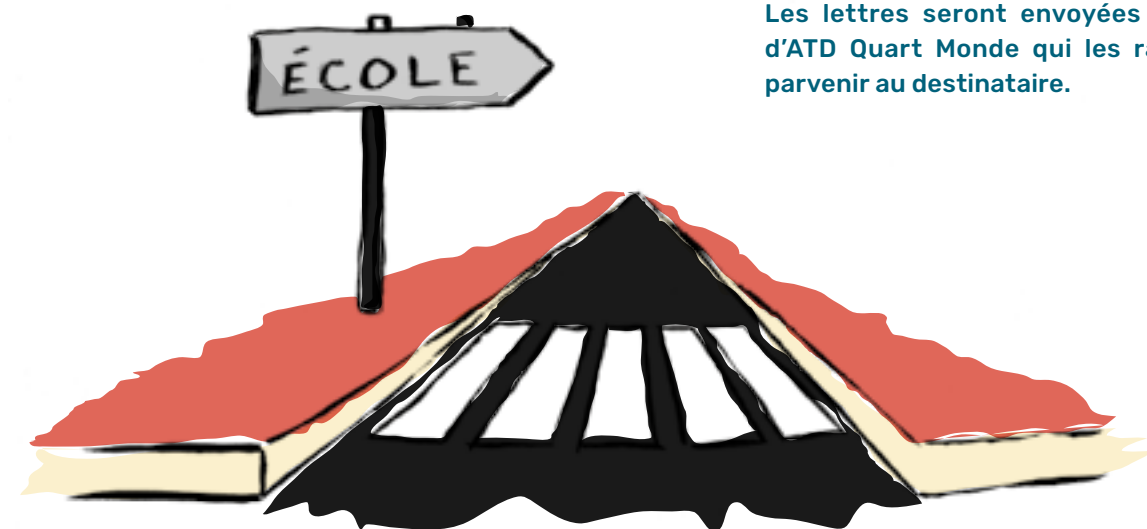
« Monsieur le Président

Je vous fais parvenir une lettre

Que vous lirez peut-être

Si vous avez le temps..... »

Les lettres seront envoyées à Dynamique Enfance d'ATD Quart Monde qui les rassemblera et les fera parvenir au destinataire.



B. Conseil d'enfants

Au sein d'une classe ou de tout groupe d'enfants, il s'agit d'instaurer un modèle de fonctionnement qui permette à l'enfant de participer aux décisions, d'être penseur et acteur de la vie collective, d'exercer son jugement et d'apprendre à régler les conflits autrement que par la violence. Quotidiennement, il développe ainsi une discipline personnelle qui ne lui est pas imposée par l'adulte mais qu'il se forge par le biais de l'expérience, et naît de son intériorité: «*La véritable discipline personnelle n'est pas une question de refoulement ou d'acceptation. Elle s'inquiète du droit et du bonheur des autres. Elle amène l'individu à chercher délibérément à vivre en paix avec les autres en concédant certaines choses à leurs points de vue*». (A.S Neill, Libres enfants de Summerhill). Célestin Freinet, Janusz Korczak ou encore A.S Neill ont été les grands penseurs de cette école de la démocratie.

Objectifs pédagogiques

- ✕ Développer sa réflexion et son esprit critique;
- ✕ Développer l'écoute et le respect des avis des uns et des autres;
- ✕ Développer la prise de parole;
- ✕ Développer la confiance en soi;
- ✕ Prendre conscience de sa responsabilité individuelle;
- ✕ Développer sa sociabilité.

Ressources

À propos de Janusz Korczak, le tribunal et le parlement des enfants:

http://korczak.fr/m1korczak/droits-de-lenfant/korczak-penseur-droits-enfant_lathuillere.html

www.icem-pedagogie-freinet.org/sites/default/files/bt2_135_korczak.doc

À propos du conseil d'enfants dans la pédagogie Freinet:

www.icem-pedagogie-freinet.org/le-conseil-cle-de-voute-de-l-organisation-cooperative

À propos de méthodes de A.S Neill:

Libres enfants de Summerhill

C. Ce sont les enfants

eux-mêmes qui trouvent les idées et qui les réalisent



Invitez les enfants à réfléchir à ce qu'ils pourraient faire pour contribuer à défendre leurs droits et ceux des autres enfants dans leur école, leur centre de loisirs, leur quartier, dans leur pays et d'autres pays... et vous serez surpris de ce qu'ils sont capables d'imaginer! Le but n'est pas seulement de récolter leurs idées mais de les aider à les réaliser afin qu'ils puissent s'inscrire dans une dynamique d'action et porter la responsabilité de leur engagement du début à la fin. Les enfants peuvent faire eux-mêmes les recherches pour trouver les moyens nécessaires, contacter les personnes adéquates etc.

N'hésitez pas à adresser le fruit de leurs inventions à la Dynamique Enfance qui pourra les partager à d'autres.

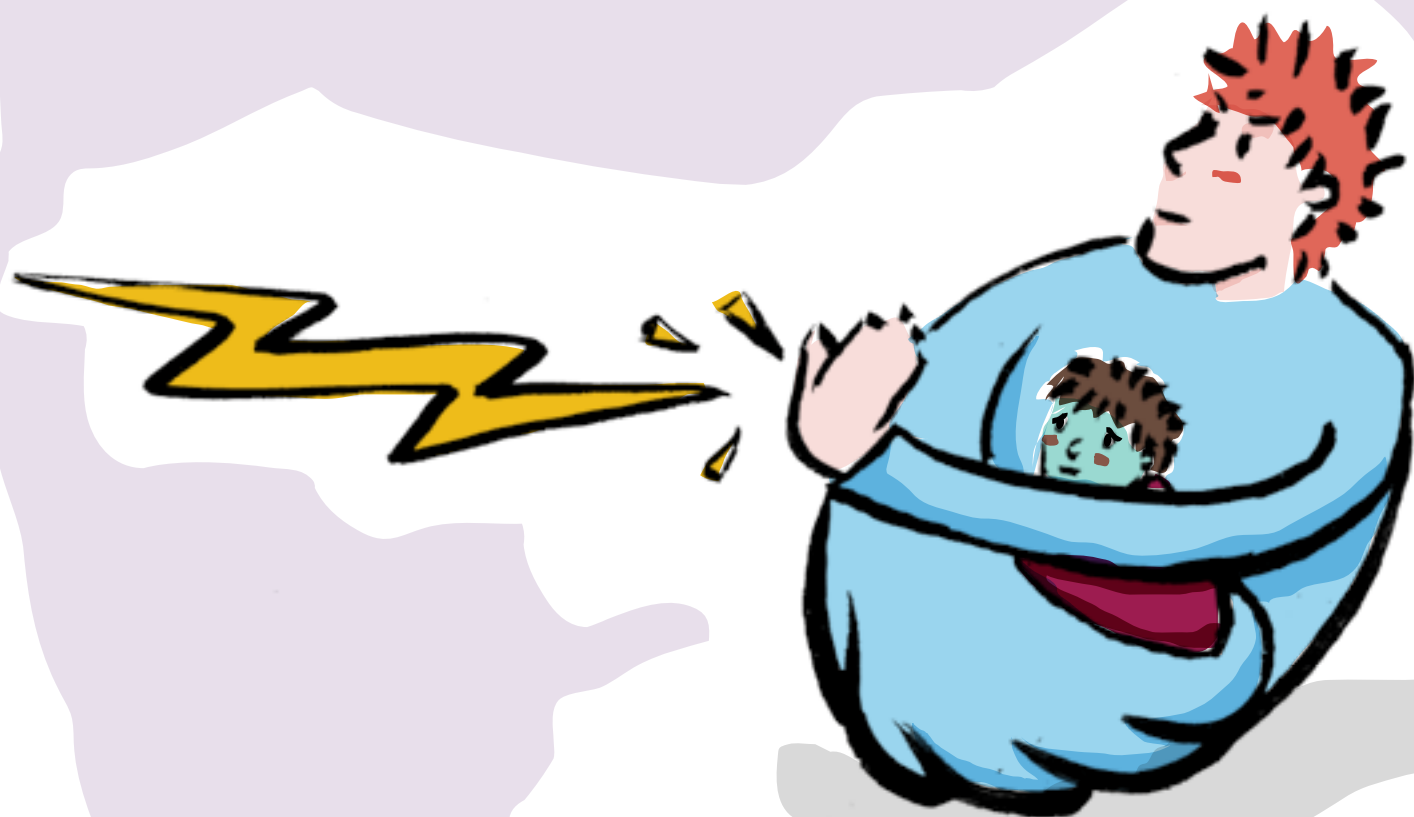
Adresse postale:

ATD Quart Monde
Dynamique Enfance
63 rue Beaumarchais
93100 Montreuil

Adresse mail:

dynamique.enfance.france@atd-quartmonde.org

ANNEXES



QUI SOMMES-NOUS ?

Le collectif 17 octobre en France

En France, la Journée mondiale du refus de la misère se traduit par une dynamique inter-associative nationale d'une cinquantaine de partenaires avec des implications diverses.

Certains partenaires ont une participation active dans la réflexion des messages, de la stratégie et dans l'organisation des événements. D'autres ont un engagement différent en affichant leur soutien public à la Journée, en signant l'édito de Résistances, le journal du refus de la misère, ou en diffusant l'information dans leur réseau.

En 2019, une quinzaine d'associations et d'organisations syndicales ont participé aux réunions de préparation. Plusieurs groupes de travail ont été formés afin de donner corps à la réflexion commune. Ce kit est le résultat d'un de ces groupes de travail.

Cette année, les membres actifs du collectif 17 octobre sont :

- x **Advocacy**
- x **AGSAS (Association des Groupes Soutien aux Soutien)**
- x **Amnesty International**
- x **ATD Quart Monde**
- x **Alternatiba**
- x **Bleu Blanc Zèbre**
- x **Chrétiens dans le monde rural**
- x **CNAPE**
- x **CGT**
- x **FSU**
- x **Institut Cooperatif de l'École Moderne - Pédagogie Freinet**
- x **JOC**
- x **La Cloche**
- x **Les Scouts et Guides de France**
- x **Ligue des droits de l'Homme**
- x **SNUIPP-FSU**
- x **SOS Racisme**
- x **Tapori**
- x **UNSA**
- x **Vacances et familles**

BIBLIOGRAPHIE

En finir avec les idées fausses
sur les pauvres et la pauvreté
Éditions Quart Monde, 2017

J'ai le droit d'être un enfant
Serres A., Fronty A., Rue du Monde

Le petit marchand des rues
Angela Lago, Éditions Rue du Monde
(sur la question de la pauvreté des enfants)

C'est quand les poules auront des dents?
Fabienne Ségué, Yann Fastier, Éditions Rue du Monde

La bille d'Idriss
René Gouichoux, Zaü, Éditions Rue du Monde
(sur la question des réfugiés)

Faire grandir la paix pour habiter autrement la planète
G. Garczynski, H. Kasparian, J. Kasparian, T. Mangelot,
C. Marchal, Édition Les presses d'Ile-de-France

Pour les 10-15 ans

Le grand livre des droits de l'enfant
Alain Serres, Pef, Éditions Rue du Monde

Le grand livre du jeune citoyen
Bernard Epin, Serge Bloch, Éditions Rue du Monde

Pour les 7-10 ans

Le premier livre de mes droits d'enfant
Alain Serres, Pef, Éditions Rue du Monde

Mon premier livre de citoyen du monde
Bernard Epin, Serge Bloch, Éditions Rue du Monde

Tous les humains ont les mêmes droits
Marie-Agnès Combesque, Clotilde Perrin,
Éditions Rue du Monde

Vive la convention des droits de l'enfant
Claire Brisset, Zaü, Éditions Rue du Monde

Les droits de l'enfant
Collection Mes premières découvertes,
Éditions Gallimard Jeunesse

J'ai le droit!
Alain Chiche, Éditions Amnesty International,
Le Sorbier

Droits de l'enfant, droit devant!
Gerard Dhôtel, Louise Heugel,
Éditions Actes Sud Junior

SITOGRAPHIE :

Jeux de l'Unicef pour apprendre les droits de l'enfant
www.unicef.fr/article/des-jeux-pour-apprendre-les-droits-de-lenfant

Jeux interactifs sur les Droits des enfants
(existe la version imprimable sur le même site)
https://defenseurdesdroits.fr/fr/competences/missions-objectifs/defense-des-droits-de-lenfant#sect_Droits_enfant

Jeu Incollable en ligne
<http://incoweb.playbac.fr/indexhtml.php5?livret=74>

Outils pédagogiques en ligne, Unicef
<https://www.unicef.be/fr/enseignants/outils-gratuits-pour-enseignants/telecharger-outils-pedagogiques/>

Version simplifiée de la CIDE, adaptée aux enfants
https://www.droitsenfant.fr/cide_enfant.htm

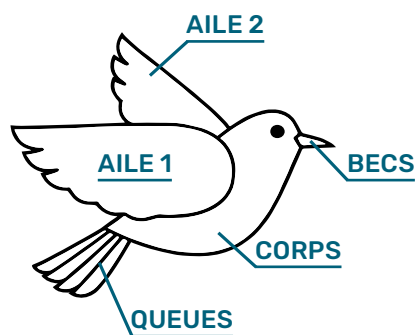
Conseil français des associations
pour les droits de l'enfant
<https://www.cofrade.org/>

Tout sur les droits de l'enfant
<http://www.toutsurlesdroitsdelenfant.fr/letexte.html>

Journée internationale des droits de l'enfant, Eduscol
<https://eduscol.education.fr/cid66251/journee-internationale-des-droits-de-l-enfant.html>

VIDÉO

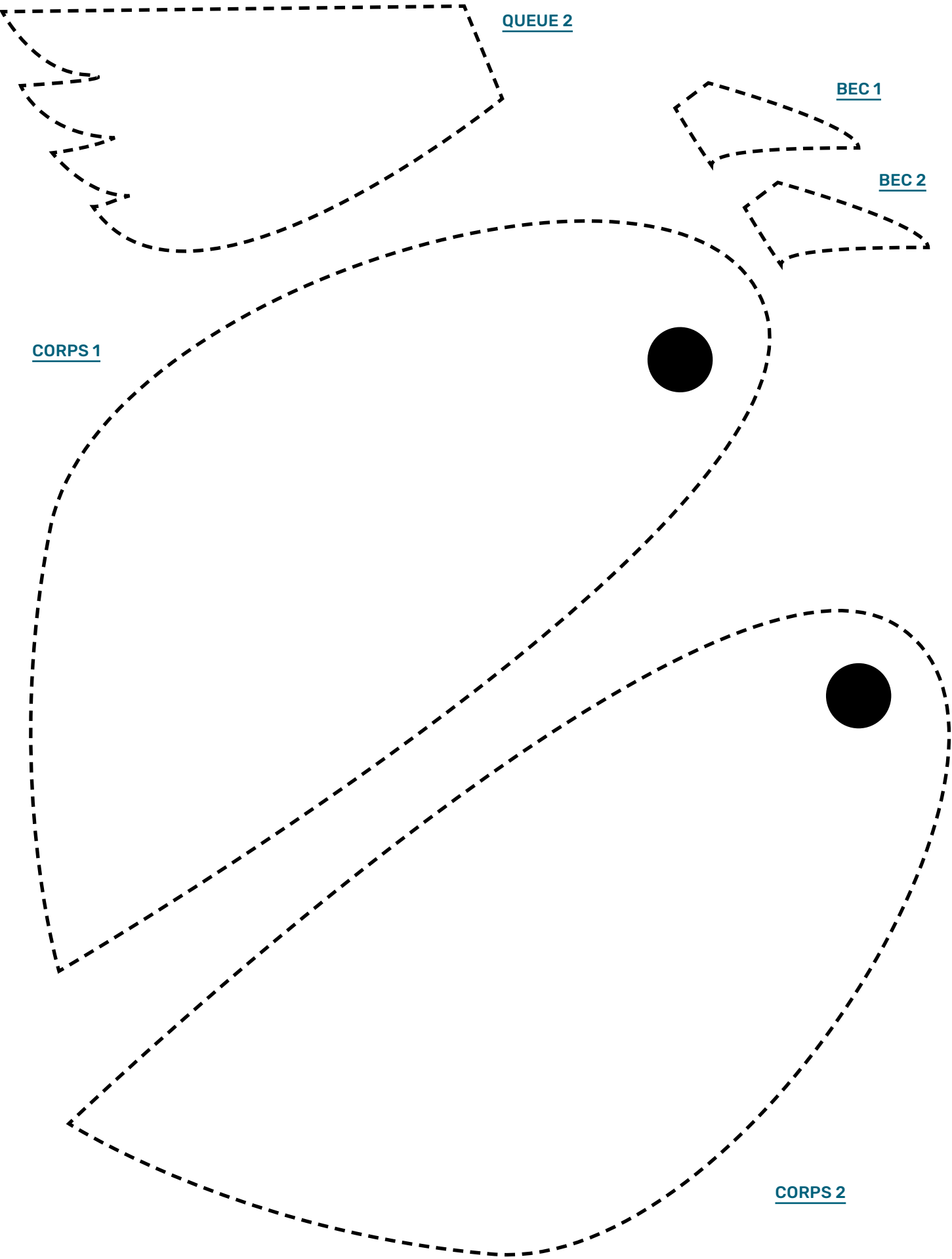
(à destination des jeunes)
<https://youtu.be/y63NNvyWumY>



QUEUE 1

AILE 1

AILE 2



TES DROITS D'ENFANT

Voici douze de tes principaux droits.
Ils ont été définis par la
Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

En les connaissant, tu peux les faire respecter,
pour toi ou pour d'autres enfants,
et te faire aider par un avocat.



1.

LES DROITS SONT VALABLES POUR TOUS LES ENFANTS.

Tous les droits s'appliquent à tous les enfants sans exception, quelle que soit leur origine, leur religion, leur langue, etc., qu'ils soient filles ou garçons.

7.

TOUT ENFANT A LE DROIT D'ÊTRE PROTÉGÉ DE LA VIOLENCE.

Si un enfant reçoit des mauvais traitements, physiques ou mentaux, s'il est négligé ou abandonné, l'État doit le protéger.



2.

TOUT ENFANT A LE DROIT D'AVOIR UN NOM. Sans nom, personne ne sait qui il est, il n'existe pas devant la loi.



3.

TOUT ENFANT A LE DROIT D'ÊTRE NOURRI, SOIGNÉ ET D'AVOIR UN LOGEMENT. Ce sont ses parents ou ses proches qui doivent répondre à ces besoins. Si ses parents ne le peuvent pas, l'État doit les aider.



9.

TOUT ENFANT DOIT ÊTRE ÉLEVÉ PAR SES PARENTS.

Ce sont ses parents qui doivent le guider et qui sont responsables de lui. L'État doit leur fournir les aides pour qu'il puisse bien grandir.



4.

TOUT ENFANT A LE DROIT DE S'EXPRIMER. Il a le droit de donner son avis à propos de ce qui le concerne, de rechercher des informations, d'en recevoir et de les faire connaître.



10.

TOUT ENFANT A LE DROIT À UNE PROTECTION SPÉCIALE S'IL EST EN SITUATION DE HANDICAP OU RÉFUGIÉ.



5.

TOUT ENFANT A LE DROIT À L'ÉDUCATION. Il doit pouvoir aller à l'école afin de s'épanouir et de se construire un avenir.



11.

TOUT ENFANT A LE DROIT À UNE VIE PRIVÉE. Personne n'a le droit d'intervenir dans sa vie personnelle, dans son courrier. Son honneur et sa réputation doivent aussi être protégés.



6.

TOUT ENFANT A LE DROIT DE JOUER, RÊVER, RIRE. En jouant, il développe son imagination, sa créativité, sa confiance en soi, ses compétences et il en tire du plaisir. Tout cela est bénéfique pour son cerveau.



12.

TOUT ENFANT DOIT ÊTRE PROTÉGÉ DE CEUX QUI VEULENT SE SERVIR DE LUI pour faire la guerre, travailler, faire du trafic de drogue.

Conve

En le

LES DROIT

POUR T

Tous les

à tous les enfa

quelle que s

religion, le

soier

Tous les droits s'appliquent à tous les enfants sans exception, quelle que soit leur origine, leur religion, leur langue, etc, qu'ils soient filles ou garçons.

**TOUT ENFANT A LE DROIT
D'AVOIR UN NOM. Sans nom,
personne ne sait qui il est,
il n'existe pas devant la loi.**



TOUT ENFANT A LE DROIT D'ÊTRE NOURRI, SOIGNÉ ET D'AVOIR UN LOGEMENT. Ce sont



S D'ENFANT

principaux droits.
définis par la
Convention des Droits de l'Enfant.

deux les faire respecter,
d'autres enfants,
par un avocat.

7.

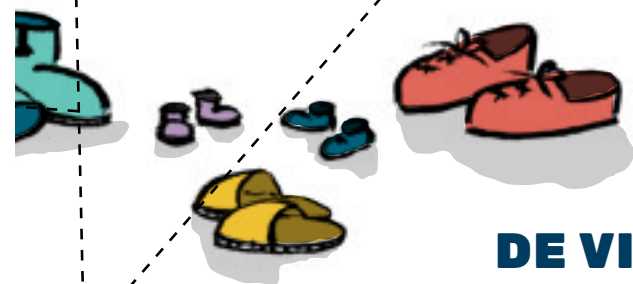
**TOUT ENFANT A LE DROIT
D'ÊTRE PROTÉGÉ DE LA VIOLENCE.**

Si un enfant reçoit des mauvais
traitements, physiques ou mentaux,
s'il est négligé ou abandonné,
l'État doit le protéger.



8.

**TOUT ENFANT A LE DROIT
DE VIVRE AVEC SES PARENTS ET
SA FAMILLE.** Il a le droit de maintenir
le contact avec ses deux parents.
Sauf si cela est contre son intérêt.

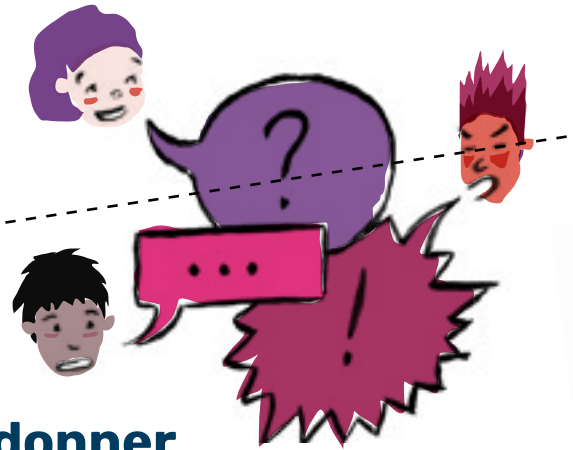
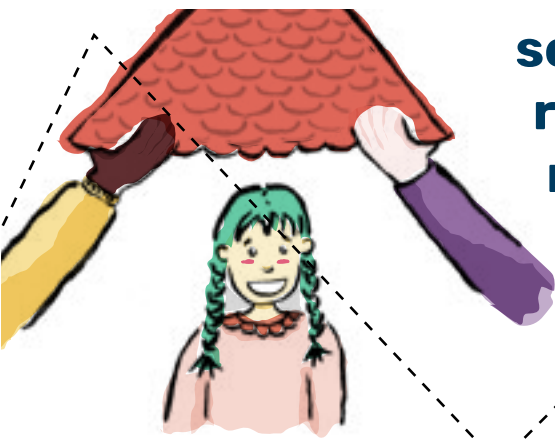


9.

**TOUT ENFANT DOIT ÊTRE
ÉLEVÉ PAR SES PARENTS.**

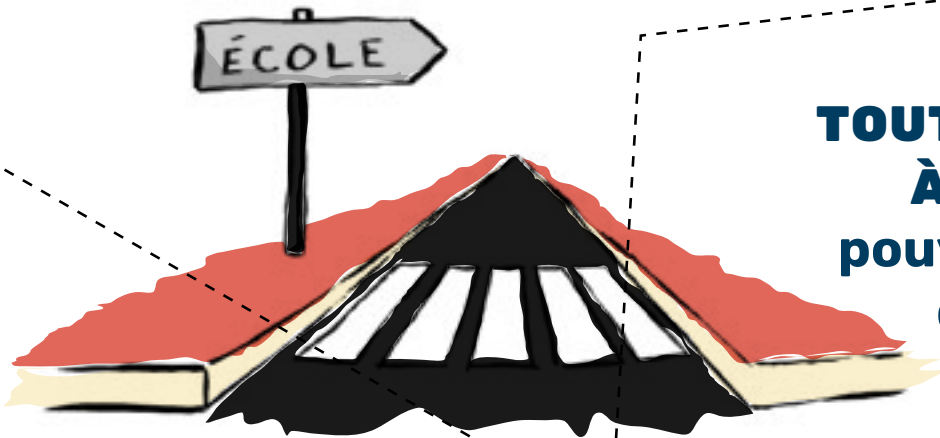


ses parents ou ses proches qui doivent répondre à ces besoins. Si ses parents ne le peuvent pas, l'État doit les aider.



4.

TOUT ENFANT A LE DROIT DE S'EXPRIMER. Il a le droit de donner son avis à propos de ce qui le concerne, de rechercher des informations, d'en recevoir et de les faire connaître.

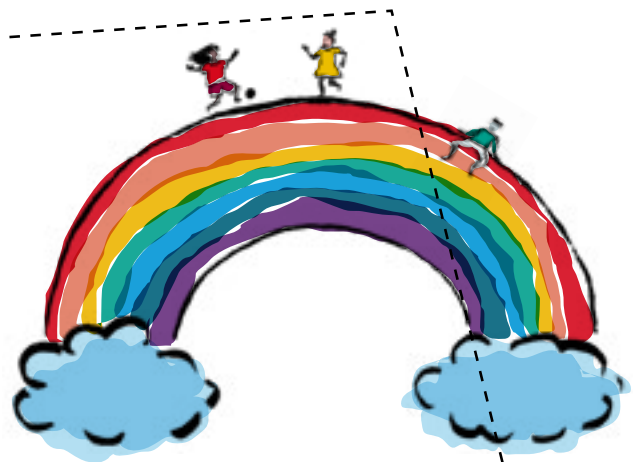


5.

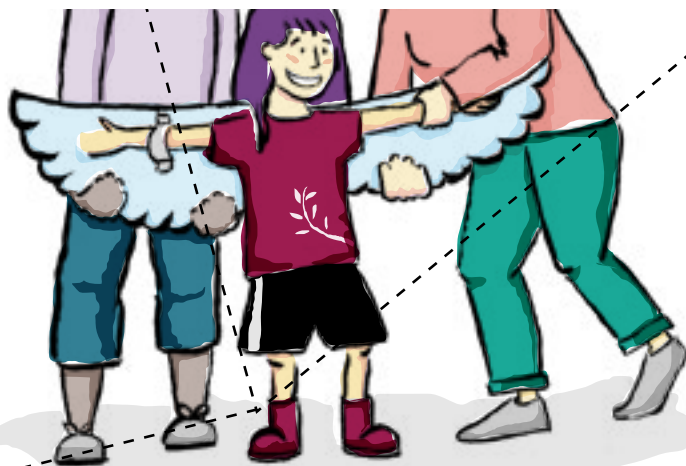
TOUT ENFANT A LE DROIT À L'ÉDUCATION. Il doit pouvoir aller à l'école afin de s'épanouir et de se construire un avenir.

6.

TOUT ENFANT A LE DROIT DE JOUER, RÊVER, RIRE. En jouant, il développe son imagination, sa créativité, sa confiance en soi, ses compétences et il en tire du plaisir. Tout cela est bénéfique pour son cerveau.



Ce sont ses parents qui doivent le guider et qui sont responsables de lui. L'État doit leur fournir les aides pour qu'il puisse bien grandir.

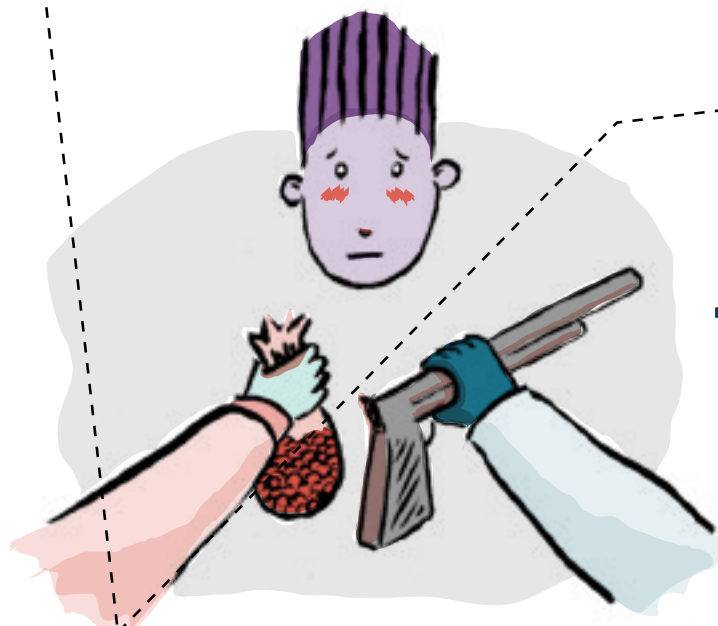
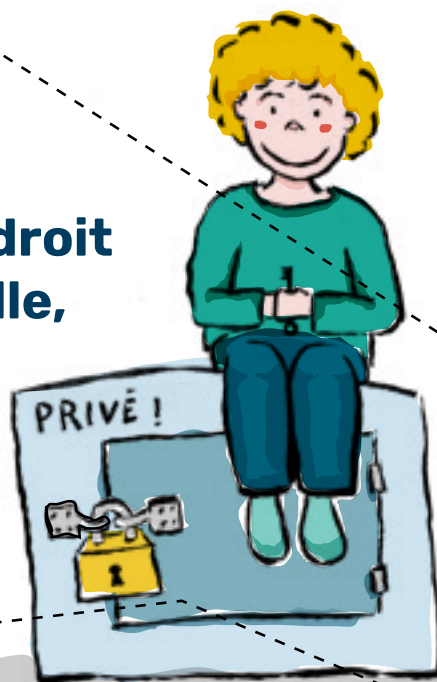


10.

TOUT ENFANT A LE DROIT À UNE PROTECTION SPÉCIALE S'IL EST EN SITUATION DE HANDICAP OU RÉFUGIÉ.

11.

TOUT ENFANT A LE DROIT A UNE VIE PRIVÉE. Personne n'a le droit d'intervenir dans sa vie personnelle, dans son courrier. Son honneur et sa réputation doivent aussi être protégés.



12.

TOUT ENFANT DOIT ÊTRE PROTÉGÉ DE CEUX QUI VEULENT SE SERVIR DE LUI pour faire la guerre, travailler, faire du trafic de drogue.



Avec le soutien de :

